

Initiatives ministérielles

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que toutes les questions sont réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ORDRE PROJETÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remarque dans l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre voudrait qu'on termine l'étude de la motion sur le projet de loi C-79, qu'on termine la troisième lecture du projet de loi C-98 et qu'on passe ensuite à autre chose.

Si la motion sur le projet de loi C-79 et le projet C-98 sur l'agriculture sont les deux mesures à l'ordre du jour aujourd'hui, je peux lui garantir que notre parti est disposé à les adopter. Comme le Parlement partira en congé demain, nous sommes prêts à terminer l'étude de ces deux mesures législatives aujourd'hui.

Je peux donc dire, au nom de mon parti, que nous terminerons l'étude du projet de loi sur l'agriculture et de la motion sur le projet de loi C-79 aujourd'hui, si c'est ce que le gouvernement veut faire, mais nous ne nous engageons pas à aller plus loin.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que c'est ce qu'on appelle des négociations à la Chambre.

Le député saura que, lors de la dernière réunion des leaders parlementaires, nous avons dit durant les discussions que nous étudierions les amendements au Règlement aujourd'hui et que les projets de loi C-79 et C-98 seraient adoptés rapidement ce matin.

J'apprécie sa générosité. Cependant, je ne suis pas en mesure de négocier à la Chambre. L'autre parti pourra attester que, selon les discussions que nous avons eues, nous devons procéder à l'étude des projets de loi C-79 et C-98 ce matin et examiner les amendements au Règlement cet après-midi.

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie la réponse très franche de mon collègue.

Je tiens seulement à dire clairement que, en ce qui concerne le Nouveau Parti démocratique, le projet de loi C-98 sur l'agriculture devrait être adopté aujourd'hui. Nous sommes prêts à l'adopter aujourd'hui, mais si ce n'est pas ce que veut le gouvernement, nous ne pouvons rien y faire.

M. Cooper: Monsieur le Président, de toute évidence, le député voudrait marquer quelques points politiques pour la galerie.

S'il veut négocier de bonne foi, nous le ferons avec plaisir, quand il lui plaira.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas moi qui rappellerai à des parlementaires d'expérience comme le sont l'honorable secrétaire parlementaire et le député de Kamloops qu'il y a des endroits pour se parler et négocier et que, jusqu'à avis contraire, je dois suivre le Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 mars, de la motion de M. Andre concernant les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et de la motion de M. Hawkes (p. 18849).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-79 et de la motion dont la Chambre est saisie par suite des amendements apportés par le Sénat.

La Présidence n'ignore pas que jeudi dernier, à 17 h 58, le gouvernement a proposé d'essayer d'adopter rapidement le projet de loi C-79. Le ministre a présenté le projet de loi en une minute, puis le député libéral de Kingston et les Îles y a répondu en 30 secondes. Ensuite, le whip du gouvernement est intervenu pour poser la question préalable. En principe, cela a pour effet d'empêcher tout député de proposer des amendements.